

La section 27 du CNU s'inquiète des futures règles de fonctionnement du CNU et insiste pour que tout soit mis en œuvre pour permettre une organisation cohérente des tâches des titulaires et suppléants et leur juste indemnisation. Ces conditions sont indispensables pour que la section puisse assumer correctement les missions qui lui incomberont et en particulier les évaluations individuelles. La section rappelle également son attachement à ce que ces évaluations soient effectuées dans le respect des valeurs de la communauté universitaire et de l'indépendance des enseignants chercheurs, de manière constructive et non contingentée.

Unanimité – 19 Janvier 2011 en session qualification MC